

## HONORAIRES DE TRANSACTION

### Vente de Locaux à usage d'habitation, professionnel ou commercial :

- 0 à 80.000 euros..... Forfait 4.500Euros T.T.C. maximum
- 81.000 à 120.000 euros.....Forfait 7.000Euros T.T.C. maximum
- 121.000 à 199.999 euros.....Forfait 9.000Euros T.T.C. maximum
- Au-delà de 200.000 euros.....4.50 % T.T.C. maximum (\*)

(\*) Ces tranches ne sont pas cumulatives

### Vente de terrains:

- 8% T.T.C. maximum

T.V.A. 20% - Prix affichés en vitrine avec honoraires d'agence inclus

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon ce qui a été prévu au mandat confié par le vendeur ou par l'acquéreur.

## HONORAIRES GESTION LOCATIVE

### Location non meublée

- 7.80 € TTC maximum du montant des sommes encaissées

### Location meublée

- 9.60 % TTC maximum du montant des sommes encaissées

### Immeuble en totalité

- 6 % TTC maximum du montant des sommes encaissées

## HONORAIRES LOCATIONS

### Location de biens à usage d'habitation principale: conformément au Décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014

#### Honoraires maximum à la charge du locataire :

- Honoraires de visite – Constitution du dossier du locataire – Rédaction d'acte
- Réalisation de l'état des lieux

#### Honoraires maximum à la charge du propriétaire :

- Honoraires d'entremise et de négociation
- Réalisation de l'état des lieux

#### Zone non tendue

#### Zone tendue

#### Zone très tendue

8 € TTC/m<sup>2</sup>

10 € TTC/m<sup>2</sup>

12 € TTC/m<sup>2</sup>

3 € TTC/m<sup>2</sup>

3 € TTC/m<sup>2</sup>

3 € TTC/m<sup>2</sup>

8 € TTC/m<sup>2</sup>

10 € TTC/m<sup>2</sup>

12 € TTC/m<sup>2</sup>

3 € TTC/m<sup>2</sup>

3 € TTC/m<sup>2</sup>

3 € TTC/m<sup>2</sup>

### Location de locaux à usage commercial ou de bureaux: Ces honoraires sont à la charge du Locataire

- 12% TTC maximum du loyer annuel hors taxes hors charges
- Rédaction d'acte 200 € TTC maximum
- Réalisation de l'état des lieux 3 € TTC/m<sup>2</sup>